

ZOOM SUR INNOVER EN PARTENARIAT ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La mise en place d'un accord de consortium avec un grand groupe est un exercice difficile pour un laboratoire ou une jeune et petite entreprise innovante. Au delà d'un certain formalisme de rigueur, il semble indispensable, pour garantir un bon fonctionnement et anticiper les risques, d'introduire en amont du partenariat quelques principes et pré-requis fondés avant tout sur la confiance et la réciprocité. Parce qu'elles peuvent faire réussir ou échouer une coopération, les questions de propriété industrielle méritent donc que la PME s'y attarde en prenant conseil au préalable. Des organismes tels que l'INPI, les pôles de compétitivité ou le Réseau (CRITT, DRIRE, DRRT, OSEO) peuvent au besoin accompagner les chefs d'entreprises dans cette démarche.

- Anticipation des conflits : c'est l'un des principaux enjeux dans la négociation d'un accord de consortium. Un état des lieux de l'existant doit être dressé (savoir-faire, servitudes, brevets... existants) pour chacune des parties. Sur cette base, les règles du jeu peuvent ensuite être définies. Quelle confidentialité, quel type de protection, quel régime de propriété, quelle exploitation, quels accès aux résultats, pour qui et comment ? Tous les cas de figures (abandon du projet, réorientation du programme, retrait d'une des parties, non respect des règles, etc.) sont à envisager même et surtout dans le cas d'une dissymétrie des partenaires impliqués.

- Tracabilité : un tour d'horizon synthétique des enjeux liés au partenariat de recherche a ainsi permis de mettre en lumière la nécessité d'une démarche de valorisation très en amont du capital intellectuel de l'entreprise à travers sa formalisation et sa délimitation (tenue de cahiers de laboratoires) afin de faciliter la phase précontractuelle définissant précisément le cadre de l'échange, des droits et obligations des parties.

- Confiance : au coeur de la problématique des coopérations inter-entreprises, la confiance est la seule véritable dynamique qui doit animer le consortium et régir les échanges. Elle est la bande passante de l'information. Le choix des partenaires, pour instaurer et garantir tout au long du projet la confiance, est déterminant. L'aspect humain revêt une importance capitale dans la mesure où un partenariat réussi se construit sur une relation de confiance, afin d'éviter que la collaboration ne devienne un jeu de dupes.

Sur l'ensemble de ces points les structures d'accompagnement des projets coopératifs tels que les pôles de compétitivité, ou les coordinateurs des programmes ont un rôle à jouer en mettant en place des dispositifs d'appui à l'élaboration d'accords de consortium mais aussi de médiation en cas de conflits entre les parties.

L'enjeu est ici d'anticiper les conflits potentiels.

La recherche en partenariat est un phénomène en croissance. Cette amplification est due en partie à la mise en place des pôles de compétitivité qui catalysent la mise en relation d'acteurs. Or, force est de constater que les PME sont peu présentes dans ces consortia peut être parce qu'elles ont des craintes de ne pas en tirer de réels bénéfices.